

Comment devenir membre?

Art. 4 des statuts: Membres actifs sont les médecins-dentistes qui exercent leur profession en Suisse et qui appartiennent à la Société Suisse d'Odontostomatologie SSO, mais qui ne sont pas « médecins-dentistes spécialistes en orthodontie ».

Les membres actifs sont des médecins-dentistes qui exercent leur profession en Suisse, qui sont membres de la Société Suisse d'Odontostomatologie SSO et qui ont le droit de porter le titre de « médecins-dentistes spécialiste en orthodontie ».

Art. 6 des statuts: Membres extraordinaires sont : les médecin-dentistes qui n'exercent pas leur profession en Suisse, de même que toute personne physique qui désire soutenir les buts de la société.

Procédure

1. Vous participez en tant qu'invité à notre réunion annuelle.
2. Vous remplissez les conditions des art. 4 ou art. 6 des statuts.
3. Vous demandez un formulaire d'admission au président ou au secrétaire de la SGK/SSODF.
4. Vous envoyez votre demande d'admission au moins huit semaines avant la prochaine réunion annuelle au président de la société, visée par deux parrains, eux-mêmes membres de la société.
5. Vous participez personnellement à la réunion annuelle, au cours de laquelle votre demande d'admission sera traitée ; exceptionnellement et pour raisons bien fondées, vous pouvez vous faire représenter par un des parrains.

La Présidente:

Dr. med. dent. Barbara Jaeger
Drahtzugstrasse 18
8008 Zürich

Le Secrétaire

Dr. iur. Ulrich Wanner
Moostrasse 2
3073 Gümligen